



***TARIFS 2021-22 | 1ER NOVEMBRE 2021 AU 31 OCTOBRE 2022**

AUGMENTATION DE 2% CHAQUE ANNÉE DÈS LE 1ER NOVEMBRE

ATTENTION : CES TABLEAUX DE TARIFS DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS EN RELATION AVEC LES ARTICLES DE L'ENTENTE COLLECTIVE S'Y RAPPORTANT *

ARTISTES INTERPRÈTES

Tarif de répétition (conforme au taux général du salaire minimum en vigueur)

1 er mai 2021 au 30 avril 2022 (peut-être sujet à changement à partir du 1er mai 2022)	13,50 \$
--	----------

CATÉGORIE | CAPACITÉ DE SALLE

Tarif par représentation

0-299	A	54,70 \$
	B	51,41 \$
300-599	A	61,28 \$
	B	56,07 \$
600-899	A	96,09 \$
	B	80,62 \$
900 et +	A	129,94 \$
	B	104,52 \$

CATÉGORIE | CAPACITÉ DE SALLE

Tarif « majoré » par représentation

0-299	A	127,74 \$
	B	90,18 \$
300-599	A	134,02 \$
	B	94,58 \$
600-899	A	167,07 \$
	B	117,92 \$
900 et +	A	199,23 \$
	B	140,62 \$

CATÉGORIE | CAPACITÉ DE SALLE

Tarif de l'heure supplémentaire

0-299	16,92 \$
300-599	17,78 \$
600-899	22,13 \$
900 et +	26,39 \$

LECTURE PUBLIQUE

L'artiste engagé pour faire une lecture publique est payé au moins :

Tarif de la 1 ^{ère} représentation	Nombre d'heures incluses	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
257,48 \$	20	176,44 \$

LABORATOIRE PUBLIC

L'artiste engagé pour faire un laboratoire public est payé au moins :

Tarif de la 1 ^{ière} représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
148,80 \$	30	148,80 \$

CINQ (5) REPRÉSENTATIONS ET MOINS

Lorsque le producteur garantit cinq (5) représentations et moins, l'artiste est payé au moins :

Tarif de la 1 ^{ière} représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
58,21 \$	45	148,76 \$

SUBSTITUT

La fonction de substitut se paie au moins :

Tarif de la 1 ^{ière} représentation	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
336,32 \$	148,80 \$

INTERVENTION

L'artiste engagé pour faire une intervention est payé au moins :

Tarif de la 1 ^{ière} représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
157,70 \$	5	177,02 \$

SPECTACLE DE COMMANDE

L'artiste engagé pour faire un spectacle de commande est payé :

Tarif de la 1 ^{ière} représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
68,16 \$	20	197,38 \$

SPECTACLE THÉMATIQUE

A) ANIMATION THÉÂTRALE

Tarif par représentation	Heures de répétition minimales garanties
179,84 \$	2

B) SPECTACLE COMPTE RENDU

Tarif création	Temps de préparation maximum (inclus)	Tarif de représentation subséquente et de la reprise	Temps de préparation
221,28 \$	5 h	184,18 \$	0

SPECTACLE SUR MESURE

Durée du sketch	Temps de présence maximum	Temps de répétition maximum à la création uniquement	Tarif création (1 ^{ère} représentation)	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
0 à 10 min. 59 sec.	2h	10h	242,64 \$	166,24 \$
11 à 20 min. 59 sec.	2h	12h	258,40 \$	177,06 \$
21 à 29 min. 59 sec.	2,5h	15h	274,17 \$	187,87 \$
30 à 44 min. 59 sec.	3h	18h	289,94 \$	198,67 \$
45 à 60 min. 59 sec.	3h	20h	305,72 \$	209,47 \$

MEURTRE ET MYSTÈRE

L'artiste engagé pour un spectacle « meurtre et mystère » est payé au moins selon le tableau suivant :

Tarif de la 1 ^{ère} représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
149,01 \$	2	163,92 \$

PARTICIPATION PAR ENREGISTREMENT

Capacité de salle	1-15 représentations	16-35 représentations
0-299	338,98 \$	677,96 \$
300-599	394,34 \$	788,74 \$
600-899	558,83 \$	1 117,65 \$
900 et +	733,15 \$	1 466,69 \$

selon la capacité de la salle :

Capacité de salle	Tarif
0-299	30,46 \$
300-599	31,96 \$
600-899	39,84 \$
900 et +	47,49 \$

PARTICIPATION PAR ENREGISTREMENT

L'artiste qui fait partie de la distribution et à qui l'on demande de participer à un enregistrement pour ledit spectacle
* conformément au tableau ci-dessous avec un minimum de deux heures (2) lorsqu'il s'agit d'un enregistrement visuel

En vigueur	Tarif horaire
1er novembre 2021	21,19 \$

* Les heures d'enregistrement doivent être payées en sus des heures de répétitions

RÉPLIQUE

En vigueur	Tarif horaire
1er novembre 2021	20,57 \$

FRAIS DE SÉJOUR**REPAS**

En vigueur	Hébergement	Déjeuner : de 6 h à 8 h 30	Dîner : de 11 h à 13 h 30	Souper : de 17 h à 19 h 30	Allocation supplémentaire*
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2008	85,00 \$	10,50 \$	16,00 \$	22,00 \$	10,00 \$

*une allocation supplémentaire de dix dollars (10 \$) est versée à l'artiste qui est à l'extérieur pour les trois (3) repas sans qu'il y ait coucher, à l'artiste qui voyage entre 23 heures (23 h) et 3 heures (3 h) pour rentrer à la place d'affaires du producteur, et à l'artiste qui accepte que le producteur paie son hébergement.

a) Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins 7 jours

En vigueur	Tarif par semaine couvrant les repas	Tarif par semaine couvrant hébergement et repas
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	314,74 \$	Demander à l'ACT un formulaire à remplir qui sera transmis à l'UDA - relatif à l'article 9-2.02

b) Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins vingt-huit (28) jours

En vigueur	Tarif par semaine couvrant les repas	Tarif par semaine couvrant hébergement et repas
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	314,74 \$	635,14 \$

c) Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins 56 jours

En vigueur	Tarif par semaine couvrant les repas	Tarif par semaine couvrant hébergement et repas
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	277,88 \$	549,12 \$

FRAIS DE TRANSPORT

En vigueur	Tarif du kilomètre
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	0,38 \$

L'excédent des heures de voyage, les heures de voyages de nuit (les déplacements un jour de repos)

En vigueur	Tarif horaire
1 er novembre 2021	28,03 \$